L'ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE DE SAINT JUST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les quatre voyageurs qui furent retirés blessés des décombres, sont : Mme veuve Soldille, de Saint-Just ; M. Lemeaux, de Puy-la-Vallée ; M. Doulens, de Saint-Just, et Mme Lecomte, 25 ans, demeurant rue Ferrer, à Croix.

Les causes du déraillement

D'après les premières constatations de l'enquête, c'est une rupture d'écartement de la voie ou la rupture d'un essieu qui aurait provoqué le déraillement du train à l'entrée de Saint-Just-en-Chaussée.

M. Deteille, procureur de la République ; M. le Juge d'instruction de Clermont ; M. Champluis et l'ingénieur du contrôle de la Compagnie des Chemins de fer du Nord ; le général Langlois, commandant la région de Beauvais ; le préfet de l'Oise, M. Lebeau ; le commandant Serin, commandant la gendarmerie, venus sur les lieux, ont relevé les marques très nettes tracées sur la voie par le train accidenté, tandis que le mécanicien, d'ores et déjà hors de cause, manœuvrait ses freins.

Un simple déraillement sans victime sérieusement atteinte se serait seulement produit si un post sémaphorique ne s'était trouvé le long de la voie.

Ce poste a fait résistance et a été littéralement fauché par les wagons de tête. Les wagons de première, seconde et troisième classes sont allés s'écraser sur lui et la catastrophe a été consommée.

Le récit d'un rescapé sauvé miraculeusement

Nous avons pu recueillir les déclarations d'un des premiers témoins de la catastrophe, qui se trouvait dans un wagon de 3e classe du train accidenté. C'est M. Maurinvilliers, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, habitant Saint-Just.

Il a fait le récit suivant :

« Je me trouvais dans le wagon de 3e classe qui quelques instants après devait être broyé, lorsqu'à la gare de Saint-Rémy-en-l'Eau, des camarades m'ayant appelé, je suis allé les rejoindre dans leur wagon. C'est donc à un hasard miraculeux que je dois ma vie.

J'étais installé auprès de mes amis, quand, quelques instants après, j'entendis un bruit ressemblant à une déchirure métallique. Tout à coup, le train brusquement freiné, s'arrêta. Je dis à mes camarades : « La cabine du sémaphore a été rasée par le train .

» Au même intsant, je vis une grande lueur violette et je sautai sur le ballast. Ce que j'aperçus d'abord ce fut un homme à terre, le dos arraché, puis je vis le spectacle affreux des wagons emboutis les uns dans les autres, d'où partaient des cris.

Je me précipitai alors à la gare toute proche, où j'avertis le chef de la station, qui fit prévenir le docteur Quest, médecin de la Compagnie.

Je revins sur les lieux, où je prêtai main forte aux sauveteurs ».

M. Maurinvilliers, encore sous le coup de l'émotion, nous quitta pour retourner auprès des sauveteurs.

La circulation est rétablie

Pendant que l'on prodiguait les soins aux blessés et que des sœurs de Charité faisaient la toilette funèbre des victimes, les ouvriers activaient les travaux de déblaiement et dès 11 heures, les deux voies étaient rendues à la circulation des trains, des débris de verre et de ferraille étant les seuls témoins qui restaient de la catastrophe. G. M.

Notre enquête à Croix sur une des blessées de la catastrophe

Parmi les blessés graves de la catastrophe, on avait cité le nom de M. Eugène Lecomte, 38 ans, demeurant 61, rue Francisco-Ferrer, à Croix.

Nous avons appris hier que cette nouvelle n'était pas parfaitement exacte.

M. Lecomte et sa femme se trouvaient bien dans le train omnibus, seule Mme Lecomte fut légèrement blessée.

M. Lecomte, chef de bureau à la succursale de Paris de la société anonyme Jourdain, 7, rue du Pays, à Roubaix, revient à Croix, chaque samedi, en compagnie de sa femme.

Samedi dernier, le ménage devant rendre visite à des parents, descendit en cours de route. M. et Mme Lecomte passèrent la journée de dimanche chez ces parents, et dans la soirée, ils prirent l'omnibus Paris-Abbeville pour rentrer dans le Nord.

M. Lecomte serait sorti sain et sauf de la catastrophe. Son épouse, par contre, fut légèrement blessée au coude, par des éclats de verre.

Dans la matinée d'hier, M. Lecomte a fait part de l'accident au directeur de la maison Jourdain à Roubaix et a annoncé son retour à Croix pour ce matin.

Notre enquête à Calais sur deux voyageuses tuées dans le déraillement

On sait que le déraillement de St-Just-en-Chaussée, a causé la mort de deux Calaisiennes : Mmes Marie-Louise Roussel, 65 ans et sa fille Irma Roussel, 42 ans, factrices à la Petite Vitesse de Calais, et demeurant toutes deux au numéro 11 de la rue de la Passerelle, au 1er étage.

C'est une demande de renseignement émanant, par téléphone de la mairie de St-Just, et adressée au bureau de l'Etat civil de Calais, qui fit connaître la nouvelle.

L'enquête, aussitôt ouverte, permit de confirmer l'indentité des deux malheureuses victimes.

Mme Marie-Louise Roussel, a-t-on appris encore, était cette femme dont la tête pendait à demi-sectionnée, d'un des wagons démolis, au-dessus d'un corps meurtri.

Quant à sa fille, elle avait été transportée à l'hôpital de Creil dans un état désespéré et c'est elle qui compta pour le 11e décès occasionné par la catastrophe.

Le corps de Mme Roussel mère est resté à la mairie d'Avenchie près de St-Just-en-Chaussée.

Nos deux concitoyennes avaient quitté Calais dimanche par le train de 12 h. 26 pour Abbeville, Mlle Roussel devant se rendre à Avenchie où elle avait l'intention de prendre un nouveau poste.

C'est durant le court trajet de St-Just à Avenchie que se produisit l'accident.

L'enquête ouverte par M. le commissaire central de Calais a établi que Mme et Mlle Roussel n'avaient plus de parents à Calais.

Les seuls membres de leur famille habitent LILLE et ARMENTIERES et seront avertis par l'administration de ces villes.

QUATRE PERSONNES VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTO

Hier, à Rouen, à 20 h. 25, une automobile conduite par M. Emile Leroux, boulanger à Doudeville est allée s'écraser contre un pylône.

M. Leroux a été tué et les trois personnes qui l'accompagnaient ont été blessées.

MASSACRE DANS UNE ÉGLISE DE L'ONTARIO

On télégraphie de London (Ontario). — Au cours d'une querelle à l'église entre deux familles qui s'est terminée par une bataille à coups de revolver, quatre hommes ont été tués et trois blessés.

LA CRISE ECONOMIQUE

LA SITUATION de la Métallurgie dans le bassin de la Sambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des projets intéressants

» La Chambre de Commerce d'Avesnes, poursuit M. Rouvière, s'est vivement préoccupée de la situation :

» Nous avons étudié divers travaux importants qui permettraient d'occuper les chômeurs, notamment : **la création d'un port sur la Sambre à Maubeuge, la construction d'un immeuble pour la Chambre de Commerce à Avesnes, etc.**

» Une commission a été nommée qui met au point les divers projets.

» D'autre part, je crois qu'il serait bon, à l'heure présente, de songer à un projet qui date de 1924 et dort actuellement dans les dossiers administratifs : **Relier directement le charbon au métal, par un canal, le canal du Nord-Est** qui irait de **Denain à Mézières** et rendrait les plus grands services aux deux régions.

Cette entreprise a déjà reçu les avis favorables des organisations intéressées. La Chambre de Commerce de Nancy, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ont présenté des vœux tendant à sa création.

» J'étudie cette question qu'il serait intéressant de mettre au point et de réaliser pour employer les chômeurs et donner quelques commandes aux industries.

» En résumé, il faut avoir confiance, garder l'espoir que nous assisterons à une reprise et que nous verrons 1932 dans une atmosphère plus réconfortante que celle de la fin de l'année 1931 ».

La question du chômage dans la Batellerie

Des manifestations en faveur de la reprise des transports par voie d'eau entre les Mines et Calais-Dunkerque ont eu lieu hier, à Lille

Depuis le mois d'août 1931, un conflit existe entre les Mines et la Batellerie en ce qui concerne les transports du charbon par voie d'eau, entre les mines du Nord et du Pas-de-Calais et la région de Calais-Dunkerque.

Regrettablement, ce conflit persiste.

Une réunion-conférence à la Préfecture du Nord

Aussi, hier à la Préfecture du Nord, une réunion-conférence avait été provoquée par le ministre des Travaux publics pour étudier les conditions de reprise possible des transports par eau entre les mines et les ports de Calais-Dunkerque.

Cette assemblée se tint de 14 h. 30 à 17 h., en une des salles du Conseil général.

Elle fut présidée par M. Houpeurt, inspecteur général de la navigation et délégué du ministre en la circonstance.

Parmi les personnalités présentes, il convient en outre de citer MM. **Nanin**, secrétaire du ler groupement régional économique ; **Lavigne**, représentant de la Chambre syndicale des affréteurs du Nord et du Pas-de-Calais ; **Bernard**, secrétaire général des Houilleres du Nord et du Pas-de-Calais ; **Colette**, président du comité de défense des intérêts du port de Dunkerque ; **Debaeque**, secrétaire de la Chambre de commerce de Dunkerque ; **Panier**, membre de la Chambre de commerce de Calais ; **Broquaire**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et directeur du port de Dunkerque ; **Héduy**, ingénieur en chef des services de la navigation, à Lille ; **Blanquart**, représentant du syndicat de la Batellerie, et divers autres représentants du syndicat de la Batellerie.

Après de longues explications et un sérieux échange de vues, les membres présents à cette réunion-conférence ont constaté que de part et d'autre des dispositions avaient été prises en vue d'améliorer les conditions commerciales de transport par eau entre les régions des Mines et Calais-Dunkerque, mais que toutes conditions en vue d'une solution définitive n'étaient pas encore trouvées.

Il y a lieu d'espérer qu'un effort sera fait pour rendre du trafic à la voie d'eau dans la mesure du possible.

En dehors de la réunion, un délégué de la Batellerie nous a expliqué que le fond du conflit, sa grande cause du moins, résidait en ceci : « des syndicats de batellerie ont établi un système de répartition de transports par tours, à cause du chômage, et que ce système, les mines ne l'acceptaient point, et n'expédiaient plus de charbon en conséquence par voie d'eau sur Dunkerque et Calais ».

Une réunion du Syndicat Régional Unitaire de la Batellerie

D'autre part, pendant que se tenait à la Préfecture du Nord la réunion-conférence précitée, le syndicat régional unitaire de la Batellerie tenait à Lille, place Rihour, au « Cabaret Flamand », une autre réunion présidée par M. Legoff, secrétaire du syndicat.

A la fin de la réunion, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité des 200 membres présents :

« Les Bateliers en stationnement à Lille, réunis salle du « Cabaret Flamand », demandent instamment que la conférence qui se tient ce jour à la Préfecture du Nord, décide immédiatement la reprise des affrètements par voie d'eau sur Dunkerque et Calais.

» Demandent au Gouvernement des secours de chômage pour les batelliers, au même titre que pour les autres travailleurs. Les bateliers (même s'ils sont propriétaires de leurs péniches) ne pouvant manger le bois de leurs bateaux.

» Ils décident en outre de lutter efficacement pour l'obtention et l'institution des bureaux de tours pour toutes les directions ».

— Cet ordre du jour fut porté tour à tour à l'Hôtel de Ville de Lille et à la Préfecture du Nord par une délégation ayant à sa tête M. Legoff et accompagné des deux cents bateliers présents à la réunion du « Cabaret Flamand ».

UNE REPRISE DANS LA LAINE à Roubaix-Tourcoing ?

Y a-t-il un mouvement de reprise dans l'industrie lainière de Roubaix-Tourcoing ?

On peut l'espérer. Il est arrivé en décembre, par nos ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Havre et les ports belges, une quantité de 14.289 tonnes de laine brute contre 7.262 tonnes en novembre ; 6.021 en octobre ; 3.765 en septembre.

En 1930 Roubaix-Tourcoing avait importé 13.550 tonnes en décembre et en décembre 1929 : 12.130 tonnes.

La progression et l'importance des arrivages de laine brute laisse à penser que les industriels profitent des cours actuels, les plus bas, pour reconstituer leurs stocks en vue d'une reprise prochaine.

UN MANŒUVRE ÉCRASÉ PAR UN TOMBEREAU A HÉNIN-LIÉTARD

Un accident mortel causé par l'imprudence de la victime, s'est produit route de Douai, à l'angle du chemin des Croix, à Hénin-Liétard.

Le voiturier Dufour Augustin, conduisait un tombereau de charbon du poids de 2.200 kilos et marchait à côté de son attelage en compagnie de son aide, M. Humez Désiré, âgé de 22 ans, manœuvre, demeurant chemin des Croix, quand ce dernier prit les guides des mains de son patron et voulut monter sur l'avant-train du véhicule.

Humez Désiré, manqua son élan, tomba à terre et avant que M. Dufour put arrêter ses chevaux, il passa sous les roues du lourd chargement qui lui broya le cou et la poitrine.

Les agents Taillez et Martel qui se trouvaient sur les lieux, ont fait prévenir le docteur Leroy, qui n'a pu que constater le décès et ont procédé à l'enquête d'usage.

Plus de douleurs à grâce à "Aspro"
Voir dernière page

LA PRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT devant le Parlement a lieu aujourd'hui

(De notre rédaction parisienne)

C'est aujourd'hui que le Gouvernement Laval, deuxième édition, se présente devant le Parlement. Cette prise de contact sera l'occasion d'un important débat si l'on en juge par le nombre des interpellations déposées — exactement 14 — hier soir.

Après l'installation du nouveau bureau et le discours de M. Fernand Buisson, le Président du Conseil montera à la tribune pour lire la déclaration ministérielle dont les termes en auront été arrêtés dans la matinée en Conseil de cabinet, puis en Conseil des Ministres.

La communication du Président du Conseil sera courte, le Gouvernement estimant qu'étant au Pouvoir depuis 12 mois, il ne lui est pas nécessaire de faire le tour de toutes les questions ainsi que le veut l'usage pour les déclarations gouvernementales.

En ce qui concerne la politique extérieure, il se bornera à examiner les deux problèmes internationaux qui se posent à l'heure actuelle : la question des réparations et la conférence internationale de Genève, relative à la limitation des armements.

Sur la politique intérieure, le texte du Gouvernement insistera sur la nécessité de voter le budget le plus rapidement possible. La discussion s'engagera ensuite, mais on doute que le débat puisse s'achever en une seule séance et l'on était d'accord dans les couloirs pour estimer qu'il ne saurait être terminé avant mercredi et même dans la nuit.

En ce qui concerne la présence de M. Aristide Briand au Parlement, on laissait entendre que l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, soucieux de ne soulever aucun incident qui puisse dresser l'un contre l'autre la majorité et l'opposition, se garderait d'assister à la séance mais ses amis déclaraient que M. Aristide Briand viendrait sans doute faire un tour dans les couloirs.

Les interpellations

Quatorze députés ont jusqu'ici déposé sur le bureau de la Chambre des demandes d'interpellation au Gouvernement. Le sujet de ces interpellations portera respectivement sur la composition du Gouvernement (MM. Frossard, Pierre Cot, Jammy-Schmidt) ; sur la déclaration ministérielle (MM. Ledoux, Cachin) ; sur la politique intérieure (M. Margaine) ; sur la politique extérieure (M. Léon Blum) ; sur la politique générale (MM. Guernut, Autrand, Nogaro, Deisol, M. Forgeot interpelliera le Président du Conseil sur l'attitude du Gouvernement devant les grands problèmes des réparations, des dettes, de la sécurité et du désarmement. Enfin M. Louis Dubois traitera de la créance allemande, du comité consultatif de la Conférence de Lausanne et M. Bouessé, de l'état actuel de notre aviation.

M. Doumer a reçu M. Aristide Briand

Le Président de la République a reçu lundi matin, à 11 h. 15, M. Aristide Briand. L'ancien Ministre des Affaires Etrangères était accompagné de M. Gilbert Peycelon, directeur de son cabinet. L'entrevue a duré environ un quart d'heure.

UN DRAME DANS UNE AUTO ?

La nuit, avenue du Béarn, à Paris, des agents de ronde aperçurent une automobile couverte de boue, semblant abandonnée. S'approchant du véhicule, ils constatèrent qu'un pneu était crevé. La surprise des policiers fut plus vive encore quand ils découvrirent sur le siège du conducteur un revolver démuni de son chargeur et taché de sang et un mouchoir ensanglanté. Une enquête est ouverte.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 19 janvier 1932

Soleil : Lever à 7 heures 39 ; coucher à 16 heures 94.

Lune : Lever à 12 heures 08 ; coucher à 4 heures 17.

Anjourd'hui : Saint-Sulpice. Demain : Saint-Sébastien.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 18 janvier à 18 h. : Baromètre : 775 m/m 4, hausse depuis la veille à 9 h. : 8 m/m 5.

Thermomètre : Fronde 10° ; Minima 4°1 ; Maxima 11°3.

Etat hygrométrique : 83 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : néant ; Direction du vent : Sud-Ouest Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : un peu frais brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même situation ; ciel très brumeux, couvert ou 3/4 couvert avec quelques chutes de bruine ; vent de Sud-Ouest 6à 10 m. Même température.

DEUIL. — Hier ont eu lieu à Hergnies les funérailles de M. César Dewasmes, maire, conseiller d'arrondissement.

La levée du corps a eu lieu à la Mairie où des discours ont été prononcés par MM. Toucas-Massillon sous-préfet de Valenciennes ; Delcourt, député du Nord ; Thiétard, président du Conseil d'arrondissement ; Doffegnies premier adjoint ; E. Rossy, secrétaire du Syndicat des Mineurs ; Trouvé, président de la caisse de secours ; Durienx, au nom des sociétés locales, puis le cortège, précédé des sociétés musicales, des enfants des écoles, des sociétés locales, etc., s'est dirigé vers le cimetière, où eut lieu l'inhumation.

L'HORRIBLE DRAME de la rue des Tanneurs à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

DANS LA « MINE »

Au numéro 36 de la rue des Tanneurs est connue sous le nom de « La Mine » une maison comportant des chambres garnies et qui fut toujours habitée par de pauvres hères.

La clientèle de cet « hôtel » est actuellement composée uniquement de Polonais qui d'habitude ont entre eux d'excellents rapports.

Toutefois, il y a plusieurs semaines, le garni occupé par M. Jallonski Jean, 39 ans, manœuvre, marié et père de plusieurs enfants restés en Pologne ainsi que son épouse légitime et qui vivait en concubinage avec Mlle Lochita Caroline, âgée de 25 ans, recevait la désagréable visite d'un « monte-en-l'air » qui dérobait dans un meuble, la somme précieuse, pour des ouvriers, de 900 francs.

Une plainte fut déposée par le volé qui accusait formellement comme auteur de la soustraction la belle-sœur d'un de ses compatriotes, demeurant dans la même maison et dénommée Grenda Joseph, 35 ans, sans profession bien définie et vivant surtout du travail de sa femme, bonne à tout faire dans une maison bourgeoise.

L'enquête menée par la sûreté de Lille suivait son cours normal, quand la belle-sœur accusée par Jallonski fut également soupçonnée d'avoir dérobé dans l'usine où elle travaillait à Wasquehal une certaine quantité de laine.

La police, avertie, fit de suite une perquisition au domicile de la voleuse présumée mais ne trouva aucune trace du délit.

Elle revint le lendemain, et sans hésitation aucune, se dirigea vers un coin de la chambre où elle découvrit le pot aux roses.

La voleuse fut arrêtée sur-le-champ, elle avoua et condamnée jeudi dernier par le tribunal correctionnel de Lille, elle purge en ce moment à la prison de Loos, la peine méritée. Mais, cette arrestation devait avoir comme suite un drame sanglant.

Grenda déjà mécontant du sens positif de la plainte déposée par Jallonski, déclara à qui voulait l'entendre, que son compatriote avait dénoncé la voleuse à la police et avait signalé à cette dernière où se trouvait le butin.

LE DRAME

La colère cependant couvait dans son esprit et le moindre incident devait la faire déclencher.

Hier, il rencontra son voisin de palier et tous deux s'en furent absorber nombre de chopes et verres d'alcool. Ils devinrent ivres certainement, car dans un établissement seulement, ils avaient bu deux litres de Cognac.

Il se décidèrent toutefois à regagner leur maison commune, mais avant d'y pénétrer, ils firent une dernière halte au café situé à l'angle de la rue des Tanneurs et de la rue de l'A B C.

Jallonski prit un verre d'eau minéraie, Grenda, un genièvre.

Puis chacun regagna son garni. Quelques instants plus tard, un poing énergique ébranlait la porte de Jallonski, tendis qu'une voix éraillée par la boisson prononçait : « C'estmoi, Grenda, j'ai à te causer ».

Jallonski qui était couché, se leva en maugréant et ouvrit la porte.

Ce fut sa perte, Grenda venait de faire feu. Sans avoir le temps de pousser un cri, le malheureux s'effondra et l'assassin poursuivant son œuvre de mort continuait de tirer sur l'amie de Jallonski qui fut très grièvement atteinte.

LE MEURTRIER VEUT SE DONNER LA MORT

Sa vengeance satisfaite, Grenda voulut fuir, mais la propriétaire des garnis ayant entendu les coups de feu et les cris de douleur de la blessée appela les passants qui tinrent fermée la porte de l'hôtel.

Voyant qu'il ne pouvait s'échapper, l'assassin remonta dans sa chambre située au deuxième étage et se jeta par la fenêtre.

Relevé immédiatement, il fut transporté à l'hôpital où l'interne de service diagnostiqua une fracture du crâne.

L'ENQUETE DE LA POLICE

Les policiers, que Marie Grenda était partie chercher en entendant les coups arrivèrent peu après sur les lieux et M. Duverneuil, commissaire de permanence fit transporter la blessée, Mlle Lochita à Saint-Sauveur où l'on jugea son état très grave.

Quant au corps de Jollonski qui fut tué sur le coup, il a été transporté à la morgue.

M. Duverneuil, devant les déclarations étranges de Marie Grenda, l'a maintenue à la disposition de la Justice et il a averti le Parquet qui descendra ce matin sur les lieux.

D'UNE HAUTEUR DE 35 METRES UNE AUTO TOMBA DANS UN TORRENT

Dans les gorges du Cians, une automobile revenant de Beuil, conduite par M. Rene Antoniadis, 22 ans, demeurant à Nice, est tombée d'une hauteur de 35 mètres dans le Cians.

Le conducteur a été tué sur le coup. Un ami qui l'accompagnait, M. André Driay, 22 ans, avait pu sauter de la voiture au moment de l'accident. Il n'a été que légèrement blessé.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge
Librairie Beiger, Tramways de Lille

APRÈS L'ATTAQUE DU BUREAU DE POSTE de la rue de la Fosse-aux-Chênes à Roubaix

LE BANDIT KISTIAENS A ÉTÉ CONDUIT A L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR ET SON COMPLICE OVAERE SERA INTERROGÉ AUJOURD'HUI

L'extraction des balles reçues par Kistiaens, l'un des bandits qui participèrent au coup de main contre le bureau de poste auxiliaire de la rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, nécessitait des soins particuliers.

Hier matin la voiture d'ambulance de la Maison Centrale de Loos conduisit le malfaiteur blessé à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille. Les gendarmes l'accompagnaient naturellement. On examina sérieusement ses blessures, d'ailleurs en voie de guérison et l'on renouvela les pansements. Après quoi, le bandit repartit pour la prison.

Aujourd'hui dans le courant de la journée Ovaere sera interrogé par M. Thibaut, juge d'instruction.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX ET LES PROBLÈMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RÉDUCTION DES CHARGES FISCALES REFONTE DU RÉGIME DOUANIER TELLES SONT LES PRINCIPALES REVENDICATIONS EXPOSÉES DANS LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE LA COMPAGNIE

On sait que la Chambre de Commerce de Roubaix a tenu sa séance d'installation samedi dernier, en présence de M. Langeron, préfet du Nord. Dans le compte-rendu complet de cette importante manifestation, nous avons donné un aperçu des grandes lignes de l'activité de la Compagnie au cours de l'année écoulée.

Il nous a paru intéressant de reprendre dans le rapport touffu et très précis de M. Burlet, secrétaire administratif, la partie qui avait trait à l'activité de la Chambre de Commerce et à son attitude en face des grands problèmes d'intérêts général... laissons la parole à M. Burlet.

POUR LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE ETRANGERE

« D'ailleurs, je ne ferais que résumer, mai parce que trop brièvement, les 600 pages du nos volumes d'archives, qui y sont consacrées, à moins de lire sèchement la longue énumération de leurs tables des matières.

» Il est plus intéressant de faire une courte analyse des principes directeurs, qui ont guidé la Chambre de Commerce dans ce domaine.

» D'ailleurs, ces idées se trouvent condensées dans un petit nombre de délibérations importantes, où la Chambre de Commerce a, en somme, résumé sa doctrine, en présence des difficultés actuelles.

» En règle générale, sa thèse a eu pour objectif de conserver au travail national des conditions de production qui lui permette de tenir contre la concurrence étrangère.

» Le caractère de Roubaix, place exportatrice par excellence, lui ouvre à ce point de vue des horizons, que ne peuvent apercevoir d'autres centres plutôt tournés vers le marché intérieur.

» C'est ainsi que l'état économique du monde apparaissait, depuis longtemps à la Chambre de Commerce de Roubaix, comme nécessitant de la part de la France une grande vigilance. Alors que la plupart de nos compatriotes croyaient de bonne foi notre pays à l'abri de la crise dont souffraient déjà d'autres nations, la Chambre de Commerce de Roubaix, mieux placée pour en juger, prévoyait les jours critiques que nous vivons en ce moment.

» Elle a, dès cette époque, élevé la voix pour signaler au Gouvernement les mesures qu'elle jugeait propres à atténuer les conséquences de la crise menaçante.

DE JUSTES PREVISIONS

« C'est ainsi que, remontant même au-delà des limites de ce compte-rendu, je crois intéressant de citer — entre autres — une délibération, vieille de trois ans juste, où la Chambre de Commerce, étudiant les conséquences de la stabilisation du franc, disait :

« La stabilisation a douné au monde des « affaires et de la production, cette base, « sans laquelle il ne pouvait envisager l'avenir avec sécurité. Néanmoins, la fin de « 1928 n'a pas vu cet élan à la production « que certains attendaient...

« Il y a quelque chose qui ne va pas....

« Retenons le danger mortel, que tait « courir au travail productif, le maintien « du système fiscal né de la guerre. »

« Quelques mois plus tard, à propos de la mise en application trop brutale et sans une préparation suffisante de la loi des Assurances Sociales :

« La loi tend à faire supporter au Commerce et à l'industrie, sans période transitoire, sans préparation, sans étude suffisante, une charge formidable qui s'ajoutant aux impôts écrasants, les accablant déjà, sera la cause d'un arrêt de nos industries et le signal d'une augmentation sérieuse du coût de la vie.

« Ces deux éléments contradictoires d'une « économie générale prospère, causeraient « certainement une **crise profonde et de « longue durée, dont il est difficile de prévoir les répercussions pour l'avenir du « pays.**

A ces prévisions vieilles de 3 ans, je pourrais ajouter nombre de citations aussi caractéristiques, comme le préambule de la délibération du 23 février 1930, sur la nécessité de nous assurer, dans nos propres colonies des débouchés à la place de ceux qui commençaient à se fermer à l'étranger.

IL FAUT ALLEGER LES CHARGES FISCALES

A mesure que se réalisaient les craintes de la Chambre de Commerce, elle n'a cessé de répéter, à toute occasion utile, que les mesures pouvaient atténuer cette crise de la production et le marasme des affaires.

Elle n'a cessé de proclamer que, pour permettre à nos industries de produire à des prix qui leur permettent de conserver leurs débouchés à l'étranger aussi bien que le marché intérieur, il faut : Permettre la réduction des frais de fabrication ;

1. — en allégeant les charges fiscales et autres qui écrasent les entreprises :

par économies budgétaires et par une répartition plus équitable des impôts, donc, par une refonte de notre système fiscal.

2. — En réalisant une diminution du coût de la main d'œuvre parallèle à celle qui a été réalisée à l'étranger.

Ce vœu entraîne la nécessité d'une politique de vie moins chère.

Celle-ci n'est possible que si notre politique douanière évite d'accorder aux produits de première nécessité une protection trop forte, qui en maintienne les prix trop hauts.

POUR UNE REFONTE DU SYSTEME DOUANIER

En matière douanière, la Chambre de Commerce a basé, d'une façon générale, ses innombrables interventions sur les principes suivants :

Permettre la libre entrée des matières premières ;

Refondre notre système douanier sur la base de la nomenclature unitiée en préparation à Genève.

Sur cette base, établir un tarif équilibré, qui évite de gêner une branche de la production, ou en favorisant une autre exagérément et qui — après abandon de la clause de la nation la plus favorisée — permette de reviser nos traités de commerce en utilisant la monnaie d'échange que nous possédons, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre financier et ne nous suscite pas de représailles.

Ce sont là ces idées fondamentales, dont sont inspirés la plupart des vœux, qu'il serait trop long de rappeler tous ici et qui furent pris en matière de Commerce extérieur, de législation du travail et de finances surtout.

Il faut y ajouter des recherches de la Chambre de Commerce en vue d'aider ses ressortissants à trouver de nouveaux clients. Elles se sont orientées surtout vers notre domaine colonial et lui ont inspiré tout un programme d'action dans ce sens. Il n'a pu être encore réalisé entièrement, sauf en ce qui concerne la documentation, qui a été réunie abondante et précieuse.

L'AMELIORATION DU TRANSPORT

La question des Transports a fait l'objet, elle aussi, de très nombreuses délibérations certaines d'entre elles ayant porté sur le régime des chemins de fer, revêtent un caractère très général.

Le problème de la route, ses répercussions sur celui du rail, ont fait également l'objet de délibérations. L'idée essentielle que nous avons soutenue est que le chemin de fer ne doit pas lutter contre la concurrence automobile à coups de tarifs ; mais s'adapter à la situation nouvelle en adoptant des méthodes qui lui donnent notamment la souplesse du transport par la route et, dans certains cas, son matériel.

Sans résumer ces rapports, disons seulement que leurs conclusions s'accordent, dans l'ensemble avec celles qui semblent en voie de réalisation sur les réseaux pour réduire les frais d'exploitation et améliorer les rendements.

BOCK MEYERBEER Roi..... ..... des Bocks 3006

UN AMATEUR DE LAIT

Hier, vers 10 heures, M. Dewannam, démolisseur, demeurant quai de Rouen, en se rendant dans son chantier sité à proximité de son domicile, fut assez surpris en découvrant un bidon de lait, d'une contenance de 20 litres, et renfermant encore 2 litres du précieux liquide.

Le récipient portant les initiales L. W. Y., a été déposé au poste de police du 4e arrondissement. M. de la Chassagne de Sereys a ouvert une enquête et recherche activement l'auteur de ce méfait. Il y a lieu de supposer qu'il s'agit vraisemblablement du produit d'un vol et que le filou, après avoir déposé le bidon dans le chantier, venait s'y ravitailler du précieux liquide devant assurer sa subsistance.

NORD-SELECT

Le **NORD-SELECT**, Annuaire mondain de LILLE, ROUBAIX, TOURCOING (22e année), est actuellement à l'impression ; prière aux personnes qui n'auraient pas encore renvoyé leur feuille de renseignements de la renvoyer sans retard à l'éditeur, **M. René REUBREZ, 61, rue de Béthune, à LILLE.** Téléphone 41.82. — Prix de l'ouvrage en souscription : **25 francs.**

UN GALA DU « PETIT MONDE ARTISTIQUE » AU PROFIT DES ENFANTS DES CHOMEURS

Nous apprenons que le Comité du « Petit Monde Artistique de Roubaix » a décidé d'offrir une matinée de gala dans la salle du Conservatoire de Roubaix, au profit des enfants des chômeurs les plus nécessiteux.

Le programme de cette séance qui aura lieu le dimanche 14 février, sera de toute beauté et donnera entière satisfaction à ceux qui, par leur présence, voudront, tout en faisant une bonne action, passer quelques heures agréables.

616 AGRESSIONS DE BANDITS, EN DIX JOURS, EN MANDCHOURIE

Une note japonaise donne des renseignements sur les actes de banditisme commis entre le 21 et 31 décembre, dans les régions de la zone du chemin de fer Sud mandchourien.

Le nombre des agressions à main armée a été de 616 et celui des tués et blessés civils de 30. Le nombre des personnes enlevées comme otages a été de 220.

La note annonce, d'après un télégramme officiel de Tien-Tsin, que la situation s'étant considérablement améliorée, les autorités militaires ont décidé de renvoyer le bataillon de troupes qui était venu de Mandchourie renforcer la garnison de Tien-Tsin. Le départ de ces troupes devait avoir lieu le 14 janvier.

FEUILLETON DU 19 JANVIER 1932 — N. 39

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Mais Widerski s'écria :

— Et c'est moi qu'Argirh accusera !... Il me fermera à nouveau sa porte et le but de ma vie ne sera pas atteint...

— Deutschland über Alles ! hurla Schoffmann.

— Et puis, fit Appenburg, qu'importe le but de ta vie... Tu ne peux l'atteindre, car ton fils est d'ores et déjà évincé...

— Je supprimerai Perry.

— Défense expresse ! ordonna Li-Pou-Fang d'une voix cinglante... du moins pour l'instant.

Widerski, cuvant sa rage, courba le front. La victoire lui échappait !

Li-Pou Fang, avec un sourire de mépris à l'adresse du père de Jean, ajouta :

— Argirh ne t'accusera point... car nos crimes seront signés... Sur chacune de ses victimes, la « Main Jaune » apposera sa griffe... Et la « Main Jaune », c'est la Chine... Ceci déroutera davantage encore nos adversaires.

— Ah ! comme cela, fit Julius, j'approuve en partie vos projets...

— Maintenant, ajouta Li-Pou-Fang, comme il me répugne de faire poignarder des innocents, nous tenterons d'intimider Argirh avant que ne sonne pour les Alliés l'heure sanglante...

— L'intimider, lui ? s'exclama Appenburg.

— Oui, en lui envoyant d'anonymes messages et d'utiles conseils par la télégraphie sans fil, et cela dans le langage conventionnel dont seuls Perry et lui ont la clef...

— Ce code secret, comment parvenir à le posséder ?

— Nous y parviendrons...

Un des Chinois affirma :

— Cette nuit même... si votre Hauteur y consent.

Li-Pou-Fang dévisagea l'homme qui, pour toute réponse, étendit la main droite du côté de l'Orient, ramena la gauche sur son visage et s'inclina profondément devant son chef.

Li-Pou-Fang battit des mains.

Le visage illuminé par un diabolique sourire, il s'écria :

— Cette fois, Argirh est bien à nous...

Puis, s'adressant à tous ceux qui l'entouraient et le dévisageaient avec curiosité, il dit :

— Vous allez assister à la chose la plus déconcertante que vous puissiez imaginer...

Et, s'adressant au Chinois, il questionna :

— L'heure va-t-elle bientôt sonner ?

Pour toute réponse, l'homme se retourna, interrogea du regard son compagnon qui s'inclina devant lui.

Alors l'espion souleva une tenture...

Un cri sourd fusa de toutes les gorges...

James Perry était là, derrière cette portière de soie.

Jack, comme les autres, n'avait pu retenir le cri de stupeur que lui avait arraché la présence en ce lieu, du confident d'Argirh.

Mais son exclamation n'avait pas attiré l'attention des bandits...

Elle s'était perdue dans le bruit des voix...

Il mâchonna, sidéré de stupéfaction :

— James Perry complice de ces immondes bandits !...

Sur un signe de l'espion chinois, Perry, dont le visage cireux ressemblait à celui du cadavre fit trois pas dans la pièce...

Etrange vision...

C'était Perry et ce n'était pas lui !...

On eût dit son ombre...

Sur un autre signe du Chinois, Perry vint prendre place auprès de Li-Pou-Fang...

Widerski, lui, instinctivement, se cacha le visage dans ses mains tremblantes...

Et cela, tandis que la créature de Li-Pou-Fang se plaçait derrière le neveu d'Ardirh et dardait sur lui un regard de feu...

Le triste individu semblait couver sa proie de son œil de flamme...

Sur son ordre, Perry s